

ÉTUDE ÉCONOMIQUE 2009 DES MANQUES À GAGNER DES ARTISTES INTERPRÈTES DE LA MUSIQUE

Sommaire

I. ÉVALUATION D'UNE RÉMUNÉRATION SUR LES VENTES DE MUSIQUE PAR
TÉLÉCHARGEMENTS INTERNET ET TÉLÉPHONES PORTABLES

II. DROITS AUTRES QUE LICENCES LÉGALES, PERÇUS PAR LES PRODUCTEURS ET NON
PARTAGÉS AVEC LES ARTISTES INTERPRÈTES

III. ÉVALUATION DES REMUNERATIONS SUR LES SERVICES EN LIGNE DE VIDEO A LA
DEMANDE ET DE WEBRADIOS

IV. SCÉNARIOS POUR ESTIMER LE PRODUIT D'UNE LICENCE GLOBALE AUPRÈS DES FAI
(FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET) DEPUIS 2004

I. ÉVALUATION D'UNE RÉMUNÉRATION SUR LES VENTES DE MUSIQUE PAR TÉLÉCHARGEMENTS INTERNET ET TÉLÉPHONES PORTABLES

UN MANQUE À GAGNER SUR LES TÉLÉCHARGEMENTS INTERNET ET MOBILES DE :

- 20,95 MILLIONS € EN HYPOTHÈSE HAUTE (10% DU CA)
- 10,48 MILLIONS € EN HYPOTHÈSE BASSE (5% DU CA)

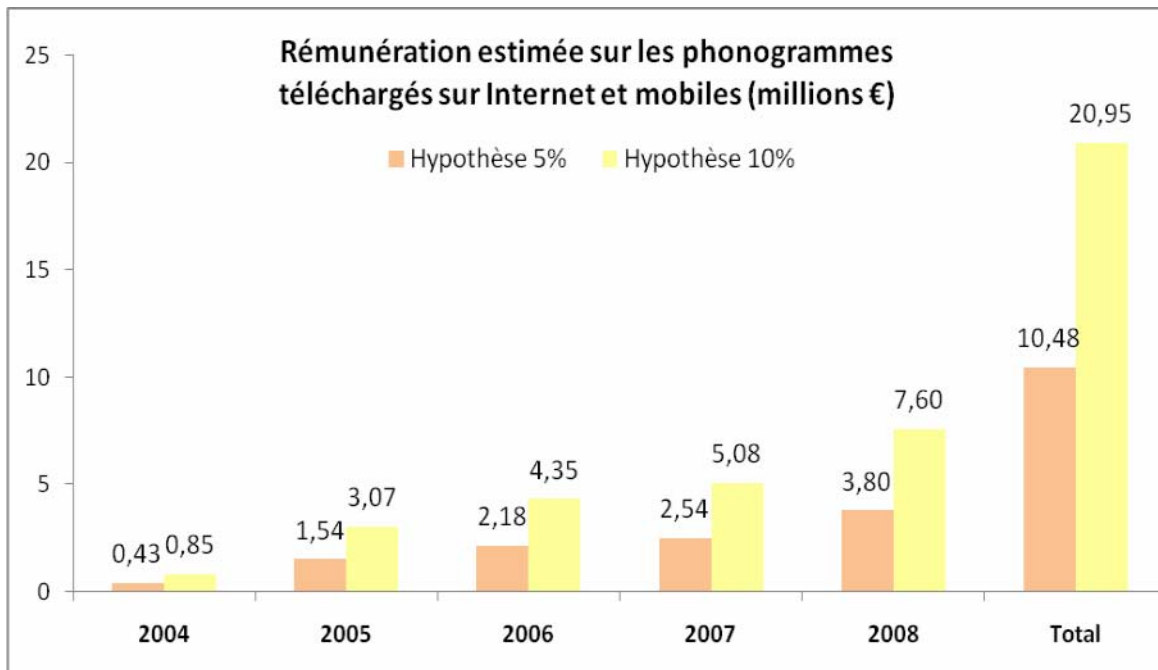
Les artistes interprètes de la musique ne reçoivent toujours aucune rémunération sur les ventes de titres musicaux par téléchargement sur Internet et sur les téléphones portables. L'estimation d'une telle rémunération est faite avec deux hypothèses, 5% et 10% du chiffre d'affaires des ventes de musiques enregistrées par téléchargements sur Internet et sur les mobiles.

Tableau 1 – Estimation d'une rémunération pour les artistes interprètes assise sur les ventes de titres par téléchargements

En millions €	2004	2005	2006	2007	2008	Total
CA téléchargements & mobiles	8,50	30,70	43,54	50,80	76,00	209,54
Hypothèse 5%	0,43	1,54	2,18	2,54	3,80	10,48
Hypothèse 10%	0,85	3,07	4,35	5,08	7,60	20,95

Chiffre d'affaires prix de gros hors taxes éditeurs phonographiques Source SNEP

Graphique 1



Le cumul 2004-2008 donne une rémunération qui aurait totalisé dans l'hypothèse basse 10,48 millions d'euros dans l'hypothèse basse et 20,95 millions d'euros dans l'hypothèse haute.

II. DROITS AUTRES QUE LICENCES LÉGALES, PERÇUS PAR LES PRODUCTEURS ET NON PARTAGÉS AVEC LES ARTISTES INTERPRÈTES

Ces droits concernent les attentes téléphoniques, les sonorisations (sonorisations/musiques d'ambiance, services en ligne, audiotel, bornes interactives) et les télévisions. Ils sont perçus collectivement par les producteurs et ne font pas l'objet d'un partage entre les producteurs et les artistes interprètes de la musique.

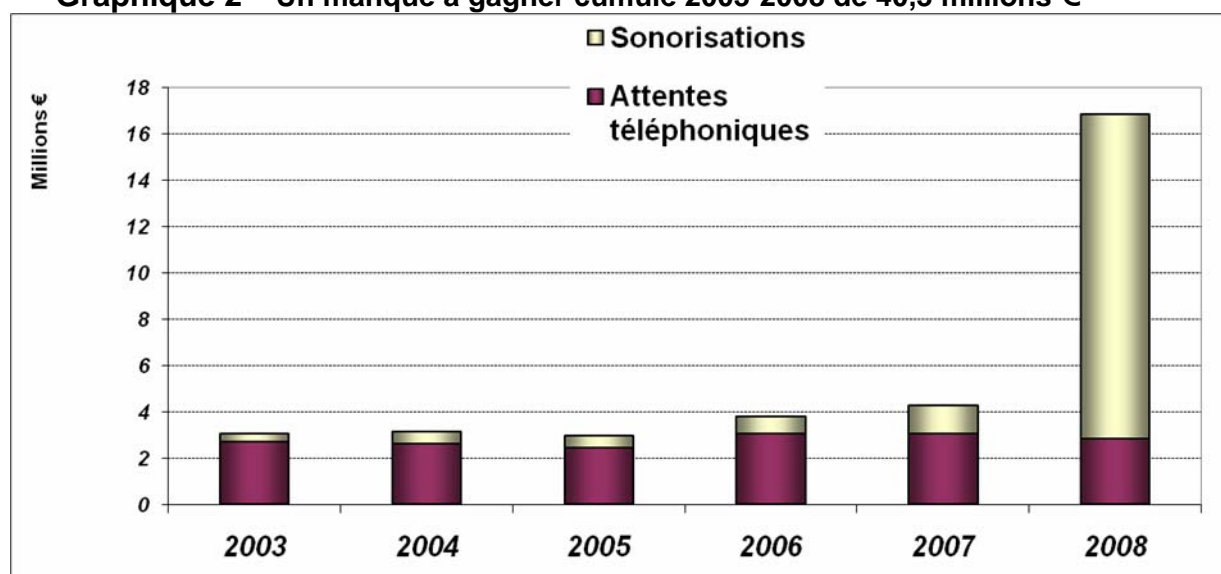
**UN MANQUE À GAGNER CUMULE DE 34,1 MILLIONS € DE 2003 À 2008 POUR LES ATTENTES
TÉLÉPHONIQUES, LES SONORISATIONS ET LES TÉLÉVISIONS**

Tableau 2 - Perceptions de droits (autres que licences légales) par la SCPA, la SCPP et la SPPF (2003-2008)

En millions €	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2003
Attentes téléphoniques	2,696	2,602	2,445	3,052	3,043	2,845	5,5%
Sonorisations & télévisions	0,350	0,551	0,532	0,755	1,243	14,000	3900%
Total droits phonographiques hors licence légale	3,046	3,153	2,977	3,807	4,286	16,845	453%

Sources: rapports d'activités de la SCPP et de la SPPF

Graphique 2 – Un manque à gagner cumulé 2003-2008 de 40,3 millions €

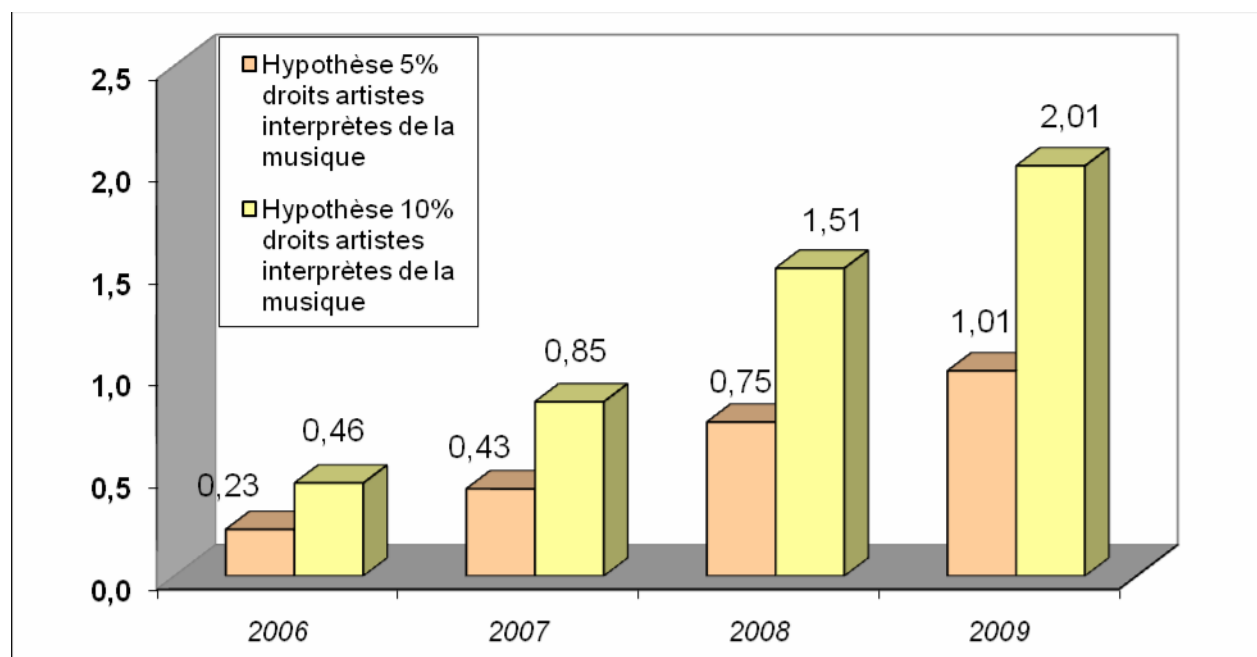


III. ÉVALUATION DES REMUNERATIONS SUR LES SERVICES EN LIGNE DE VIDEO A LA DEMANDE ET DE WEBRADIOS

Évaluation d'une rémunération sur les services de VAD

UNE RÉMUNÉRATION POUR LES ARTISTES INTERPRÈTES DE LA MUSIQUE AURAIT RAPPORTÉ JUSQU'À 4,8 MILLIONS D'EUROS SUR LA PÉRIODE 2006 À 2009.

Graphique 3 - Estimations du produit pour les artistes interprètes de la musique d'une perception VOD (en millions €)



Les projections réalisées en 2006¹ sur le développement de la VAD et en particulier des services de location en ligne indiquaient une forte croissance pour les années 2007-2010. En réalité, les chiffres d'affaires réalisés en 2008 et 2009 sont bien inférieurs à ces projections initiales.

Sur la base du Baromètre NPA/GfK 2008, nos estimations pour une rémunération des artistes interprètes de la musique s'appuient sur deux hypothèses (5% et 10%) et distinguent les films, les fictions et les concerts et contenus musicaux, Elles donnent des montants à collecter pour la période 2006-2009 qui se situeraient entre 2,4 et 4,8 millions d'euros (tableau n°4).

Tableau 3 – Évolution estimée du chiffre d'affaires location en VAD entre 2006 et 2009

Milliers €	2006	2007	2008	2009
CA estimé	16 000,0	30 000,0	46 283,0	70 628,0
• dont location (99% du CA)	15 840,0	29 700,0	45 820,2	69 921,7
○ dont films (67% des locations)	10 612,8	19 899,0	30 699,5	46 847,6
○ dont concerts/musique (12% des locations)	1 900,8	3 564,0	5 498,4	8 390,6
1ère hypothèse à 5%	2006	2007	2008	2009
Partie film				

¹ En particulier une étude publiée en 2007 par NPA Conseil.

part du CA location consacrée aux artistes	530,6	995,0	1 535,0	2 342,4
dont 75% acteurs	398,0	746,2	1 151,2	1 756,8
dont 25% interprètes /musiciens	132,7	248,7	383,7	585,6
Partie concerts/musique				
part du CA location consacrée aux interprètes/musiciens	95,0	178,2	274,9	419,5
TOTAL interprètes/musiciens	227,7	426,9	658,7	1 005,1
2ème hypothèse à 10%	2006	2007	2008	2009
Partie film				
part du CA location consacrée aux artistes	1 061,3	1 989,9	3 070,0	4 684,8
dont 75% acteurs	796,0	1 492,4	2 302,5	3 513,6
dont 25% interprètes /musiciens	265,3	497,5	767,5	1 171,2
Partie concerts/musique				
part du CA location consacrée aux interprètes/musiciens	190,1	356,4	549,8	839,1
TOTAL interprètes/musiciens	455,4	853,9	1 317,3	2 010,2

Sources: Estimations NPA Conseil, pour 2006 et 2007; baromètre NPA/GfK 2008 et 2009; CNC

Estimation du produit d'une perception sur les webradios

UNE RÉMUNÉRATION POUR LES ARTISTES INTERPRÈTES DE LA MUSIQUE SUR LES WEBRADIOS AURAIT RAPPORTÉ PRÈS DE 600 000 EUROS SUR 2007 - 2009.

Pour réaliser cette estimation, nous nous appuyons sur une répartition des webradios en deux catégories A et B, distinguées par le nombre de leurs abonnés et leurs chiffres d'affaires hors taxes (plus ou moins de 5000 auditeurs/24 heures et plus ou moins de 15 000 euros de chiffre d'affaires). Le montant du forfait annuel est de 600 € pour la catégorie A et 1200 € pour la catégorie B évaluée à 20% du nombre total des webradios.

Tableau 4 – un manque à gagner de près de 600 000 € sur la période 2007-2009

	Forfaits annuels	2007	2008	2009	Total
Nombre de webradios		240	288	296	
dont catégorie A		192	230	237	
dont catégorie B		48	58	59	
Catégorie A (en €)	600	115 200	138 000	142 200	395 400
Catégorie B (en €)	1 200	57 600	69 600	70 800	198 000
Total		172 800	207 600	213 000	593 400

Sources : France Webradios, ComFM, SACEM, SCPP, JDN

Perspectives des services en streaming

Les services en streaming ont connu au cours des cinq dernières années un développement spectaculaire. Des plateformes comme YouTube, My Space, Deezer ou encore Dailymotion, Spotify, etc., sont accessibles gratuitement pour le partage et le visionnage de titres et de clips dont une partie importante sont à contenu musical. Or ces sites se financent principalement par la publicité. Du fait de la gratuité, les chiffres d'affaires réalisés restent faibles au regard de leur succès énorme. Ainsi par exemple, Dailymotion dispose de 10 millions de vidéos sur son site mais de qualité inégale, 47,9 millions de visiteurs en 2008 mais seulement 15 millions d'euros de chiffre d'affaires environ (chiffre exact non communiqué par l'entreprise).

La plupart de ces sites ont passé avec les sociétés d'auteur et les majors de l'industrie phonographique des accords qui prévoient une rémunération soit par stream (ou par unité) soit en proportion des revenus publicitaires. Une gestion collective de la perception de ces droits avec une juste répartition entre tous les ayants droit serait le moyen le plus approprié pour optimiser les rémunérations liées à cette nouvelle économie de la musique.

IV. SCÉNARIOS POUR ESTIMER LE PRODUIT D'UNE LICENCE GLOBALE AUPRÈS DES FAI (FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET) DEPUIS 2004

Tableau 5 – Estimation du montant de la redevance

<i>Redevances</i>	<i>Montant mensuel</i>	<i>Montant annuel</i>
Redevance obligatoire musique	4 €	48 €
Redevance obligatoire musique et vidéo	9,5 €	114 €

LE MANQUE À GAGNER DE 2004 À 2009 DÙ À L'ABSENCE D'UNE RÉMUNÉRATION SE SITUE POUR L'ENSEMBLE DES AYANTS DROIT ENTRE 2,9 MILLIARDS ET 7,1 MILLIARDS €:

- EN HYPOTHÈSE BASSE : 2 999,4 MILLIONS €
- EN HYPOTHÈSE HAUTE : 7 123,7 MILLIONS €

Entre 2004 et 2009, le nombre des abonnés en haut débit a crû de plus de 184 %. Or les ayants droit de la filière musicale n'ont pas profité de ce boom alors même que le haut débit permet de nouveaux usages de la musique.

Les données 2009 reposent sur une estimation du nombre de foyers abonnés au haut débit, dans l'attente des chiffres définitifs que l'ARCEP publie avec un décalage d'un semestre.

Les éléments suivants ont été retenus:

- Une redevance payée par tous les foyers abonnés en haut débit.
- 2 hypothèses pour le montant de la redevance mensuelle : 4 € et 9,5 €.

Tableau 6 - Évolution des montants estimés de la redevance FAI entre 2004 et 2009

FAI redevance mensuelle	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Cumulé 2004/2009
Obligatoire hypothèse basse 4 € (en million €)	197,81	358,94	454,94	585,69	686,40	715,68	2 999,46
Obligatoire hypothèse haute 9,5 € (en million €)	469,79	852,49	1 080,49	1 391,01	1 630,20	1 699,74	7 123,72
Nombre de foyers abonnés haut débit (en millions)	4,12	7,48	9,48	12,2	14,3	14,91	

« La valeur économique étant définie comme l'excédent d'une utilité sur un coût, la révolution numérique crée de la valeur : elle abaisse en effet le coût de la distribution des contenus et elle en augmente l'utilité, en accroissant la variété. Toutefois, ce coût et cette utilité sont quasiment indépendants des quantités, si bien que le recueil de la valeur doit à terme se déplacer de l'usage vers l'accès... et donc, d'un paiement à l'unité vers une rémunération forfaitaire. L'économie d'internet n'est pas sans évoquer celle d'un parc d'attractions, où l'entrée est payante et chaque manège gratuit » La lettre de l'autorité n°67, page 4, juillet 2009, ARCEP.